



Numéro 161 - octobre 2011

Premières tendances dans le Jura



Agreste Franche-Comté- n° 161 - octobre 2011

Photo SRRISE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

recensement
agricole
2010

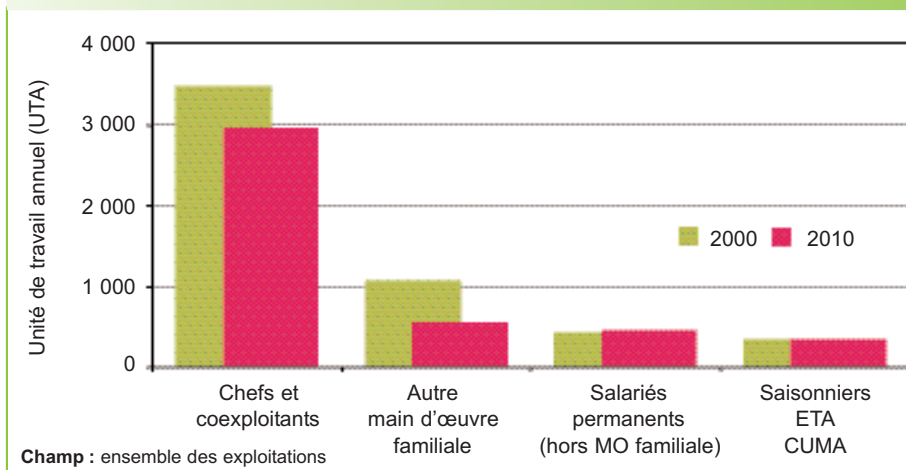
L'agrandissement des structures compense la baisse du nombre d'exploitations dans le Jura

Le nombre d'exploitations agricoles jurassiennes a diminué de plus d'un quart en dix ans. En 2010, 3 155 unités de production agricole, soit le tiers de l'effectif franc-comtois, nécessitent le travail régulier de plus de 6 000 personnes, dont 4 050 exploitants agricoles. Le phénomène d'agrandissement des structures se poursuit et s'accompagne du développement des formes sociétaires. Le potentiel de production, globalement préservé, se concentre de plus en plus dans les grandes exploitations. 30% des exploitations exploitent ainsi 63% de la SAU. La vocation première de l'agriculture jurassienne reste l'élevage bovin laitier. 70% des 188 300 ha de SAU sont ainsi des surfaces fourragères. Mais la viticulture génère 23% de la valeur de la production agricole départementale.

En 2010, les 3 155 exploitations agricoles du Jura font travailler 4 050 exploitants agricoles, soit les 4/5 du nombre d'exploitants d'il y a dix ans. Parmi eux, un tiers, soit 1 300, sont sur de petites exploitations, détenant une Production brute standard (PBS), autrement dit un potentiel de production, inférieure à

25 000 €. Dans ces petites exploitations, les exploitants sont souvent double actifs ou retraités (agricoles ou non). C'est pourquoi le travail de ces 1 300 personnes ne représente, en cumul, que l'équivalent de 400 emplois à temps complet ou Unités de travail annuel (UTA). A l'opposé, les 2 750 exploitants des exploita-

La famille hors exploitants ne fournit plus que 13% du travail



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

tions moyennes – celles dont la PBS est comprise entre 25 000 € et 100 000 € – et des grandes exploitations – celles dont la PBS dépasse 100 000 € – fournissent 2 555 UTA. 87% d'entre eux sont à temps complet sur l'exploitation. En moyenne, le fonctionnement de chaque petite exploitation nécessite 0,3 UTA, tandis que les moyennes et grandes exploitations ont besoin de 1,4 UTA.

L'agriculture française est traditionnellement familiale. Le Jura n'échappe pas à la règle. 82% du travail sur

les exploitations est assuré par les exploitants agricoles et les membres de leur famille (conjoint non coexploitant, parents, enfants...). Seulement 11% de la force de travail est fournie par des salariés non familiaux. Cependant, la part de la main d'œuvre familiale a tendance à diminuer. En dix ans, elle a perdu quatre points. Les membres de la famille sont moins impliqués qu'avant dans le fonctionnement de l'exploitation. Leur contribution en temps de travail diminue de près de moitié entre 2000 et 2010. C'est par-

ticulièrement vrai pour les conjoints non coexploitants, dont le temps de travail sur l'exploitation a baissé de 51%. Il faut dire que les épouses – en 2000, 84% des exploitants agricoles étaient des hommes – travaillant sur l'exploitation, souvent sans statut, ont pu gagné un statut en devenant coexploitant au sein d'une forme sociétaire. Sans surprise, plus de 90% des quelques 600 salariés permanents (hors famille) de l'agriculture jurassienne sont employés par des exploitations moyennes ou grandes.

L'agrandissement des structures se poursuit

En 2000, moins de la moitié des 3 300 exploitants individuels avaient pour profession principale agriculteur, et plus d'un quart étaient retraités (dont la moitié de l'agriculture). Depuis, certaines de ces exploitations individuelles ont cessé leur activité, et d'autres ont évolué en formes sociétaires, par exemple à l'occasion d'un agrandissement. D'ailleurs, la diminution du nombre d'exploitations individuelles entre 2000 et 2010, de 1 160, correspond presque à la diminution du nombre total d'exploitations (- 1 120). L'effectif des exploitations dans le Jura a en effet diminué d'un bon quart en dix ans. Ce sont surtout des petites et moyennes exploitations qui disparaissent (un tiers de

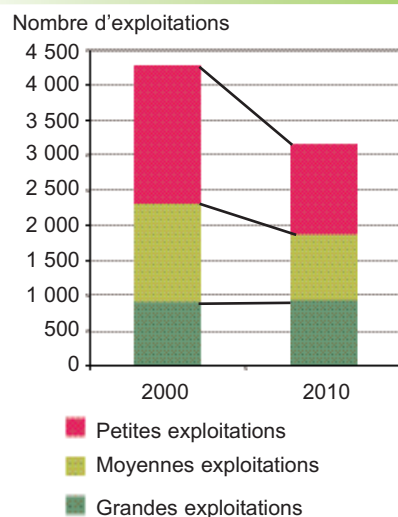
moins). Les effectifs de grandes exploitations s'accroît, leur part passant de 21% à 30% en dix ans. Mais les petites exploitations restent majoritaires (40% des exploitations), sans toutefois atteindre la très forte proportion du Territoire de Belfort (58%).

Les formes sociétaires progressent donc. GAEC et EARL réunis, au nombre de 870, représentent ainsi 28% des exploitations en 2010 contre 19% en 2000. L'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est la seule forme juridique dont le nombre d'exploitations s'est accru. Ce statut présente une souplesse appréciable. Accessible à un associé unique, il est, à l'image d'une SARL,

plus protecteur que le statut d'exploitant individuel. Il permet également de créer une société entre époux, ce que ne permettait pas le Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) jusqu'à la récente loi de modernisation de l'agriculture (juillet 2010).

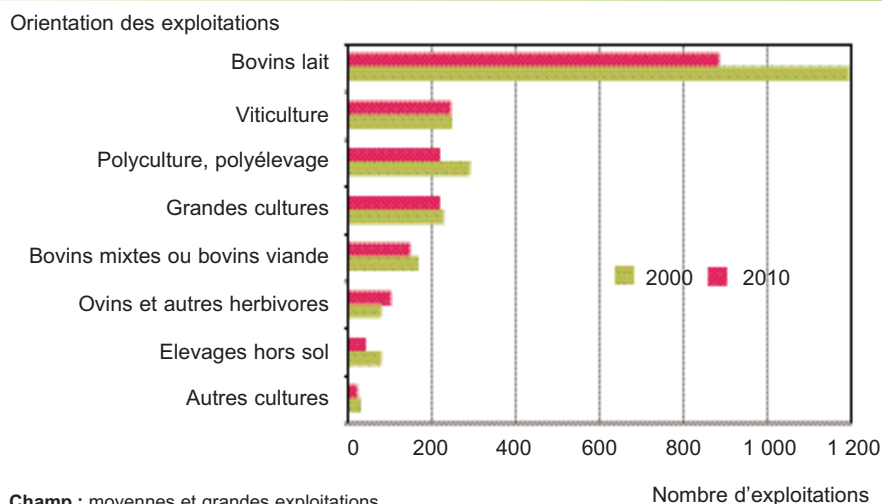
Le potentiel de production se concentre dans les grandes exploitations. Elles mettaient en valeur 51% de la Surface agricole utilisée (SAU) en 2000, et 63% en 2010. Les exploitations s'agrandissent. La SAU moyenne dans le Jura passe de 44 ha à 60 ha en dix ans. Pour les seules grandes exploitations, l'accroissement de taille moyenne atteint 20 ha.

Moins de petites et moyennes exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

Les exploitations viticoles résistent



Source : Agreste - Recensements agricoles

Un vignoble préservé

Le Jura concentre la quasi totalité de l'activité viticole de la région. 95% des exploitations viticoles régionales sont jurassiennes. Et une exploitation jurassienne sur cinq est spécialisée en viticulture. Cependant, 64% des exploitations viticoles sont de petites exploitations. L'ensemble des exploitations viticoles n'exploitent que 1,6% de la SAU totale des exploitations du département, mais dégagent 23% de la valeur de la production. En moyenne, pour les tranches moyenne et grande, les exploitations viticoles jurassiennes ont un potentiel de production de 234 000 €, 20% supérieur à la moyenne nationale des exploitations viticoles, et 75% supérieur à la moyenne départementale toutes spécialisations confondues. La viticulture est le principal secteur pourvoyeur d'emplois salariés permanents de l'agriculture jurassienne. Les 240 exploitations viticoles moyennes et grandes emploient à elles seules 200 personnes soit plus d'un tiers de la main d'œuvre salariée non familiale totale des exploitations moyennes et grandes. Ils représentent 36% de la main d'œuvre permanente de ces exploitations. La surface en vigne a bien résisté en dix ans, alors que, à l'é-

chelle de la France, les exploitations ont perdu 95 000 ha de vignes.

L'activité laitière reste toutefois dominante dans le département, avec 47% des exploitations moyennes et grandes spécialisées dans l'élevage laitier, 42% de la PBS et plus de la moitié de la SAU. On assiste également à une diminution de moitié des élevages hors sol, porcins et avicoles. Ainsi, les exploitations moyennes et grandes de cette orientation ne sont plus qu'une quarantaine en 2010.

La SAU des exploitations jurassiennes s'étale sur 188 300 ha. Elevage bovin oblige, cette SAU est composée à 70% de surfaces fourragères. Entre 1988 et 2000, 18% des Surfaces toujours en herbe (STH) avaient été retournées au profit des terres arables (céréales, prairies temporaires, jachères notamment). Le phénomène d'érosion s'est interrompu depuis et, comme en 2000, les STH représentent en 2010 plus de la moitié de la SAU des exploitations du département.

Les cultures de céréales et d'oléagineux occupent respectivement 22% et 6% de la SAU.

Plus de 6 000 personnes dont 4 050 exploitants agricoles travaillent régulièrement sur 3 155 exploitations

Une agriculture majoritairement familiale : 82% de la main d'œuvre. Mais un emploi salarié en progression : 100 salariés supplémentaires en dix ans représentant 50 UTA

Un quart d'exploitations en moins mais un potentiel de production préservé suite à l'agrandissement des exploitations

Une SAU moyenne de 60 ha, soit + 16 ha en dix ans

Les grandes exploitations (30% de l'ensemble) valorisent plus de 60% de la SAU

La SAU couvre 188 300 ha

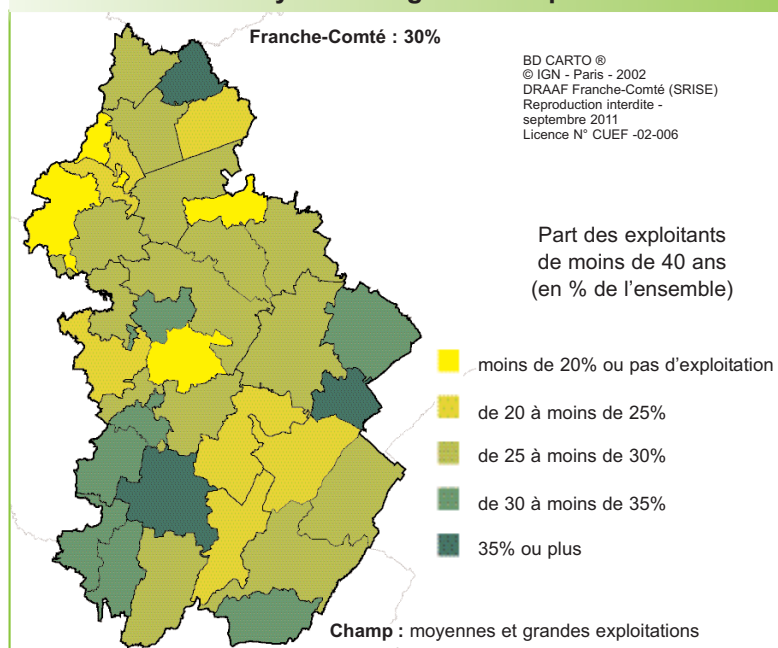
La SAU est constituée à 70% de surfaces fourragères, à 22% de céréales, 6% d'oléagineux

La vigne s'étend sur 2 100 ha

On dénombre 51 000 vaches laitières dans 1 150 exploitations, et près de 10 000 vaches allaitantes

Plus de la moitié des exploitants ont reçu une formation agricole

27% des exploitants ont moins de 40 ans dans les moyennes et grandes exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des exploitants mieux formés

Le niveau d'étude des exploitants dans l'enseignement général ou technique est plus élevé qu'en 2000. La part de ceux ayant au moins le niveau bac gagne cinq points en dix ans. Ils sont également mieux formés pour exercer une activité agricole. 53% d'entre eux ont reçu une formation agricole. Cette proportion s'élevait à 37% en 2000.

La population des exploitants agricoles vieillit. La part des exploitants de cinquante ans ou plus passe de 46% en 2000 à 49% en 2010, tandis que les moins de quarante ans, qui représentaient 29% de l'ensemble en 2000, ne représentent plus que 22%. Cependant ce phénomène de vieillissement est moins marqué dans les exploitations moyennes et grandes. 38% de leurs exploitants ont cinquante ans ou plus et 27% ont moins de quarante ans.

Portrait des exploitations du Jura

	Ensemble		dont moyennes et grandes		dont OTEX bovins lait		dont OTEX viticulture		dont OTEX polyculture-polyélevage	
	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000
Exploitations agricoles (<i>exploitations</i>)	3 155	- 26%	1 870	- 19%	900	- 27%	670	- 15%	360	- 42%
<i>dont GAEC et EARL (exploitations)</i>	870	+ 8%	865	+ 7%	535	+ 9%	55	+ 14%	115	- 2%
PBS moyenne (<i>milliers d'€/exploitation</i>)	82	+ 32%	132	+ 21%	116	+ 27%	89	+ 27%	97	+ 60%
Superficie agricole utilisée (<i>milliers d'ha</i>)	188	- 0,4%	178	+ 1,1%	96	- 4,0%	3	- 0,8%	30	- 5,5%
Superficie agricole utilisée moyenne (<i>ha</i>)	60	+ 35%	95	+ 24%	107	+ 31%	4	+ 17%	83	+ 62%
Chefs d'exploitation et coexploitants (<i>personnes</i>)	4 050	- 22%	2 750	- 14%	1 465	- 16%	725	- 17%	490	- 36%
Salariés permanents (<i>personnes</i>)	600	+ 19%	560	+ 21%	125	+ 54%	200	+ 21%	60	+ 88%
Travail agricole (<i>UTA</i>)	4 315	- 18%	3 760	- 17%	1 805	- 25%	765	- 2%	505	- 26%
Nombre de bovins (<i>têtes</i>)	151 450	- 3%	148 200	- 2%	97 700	- 4%	400	+ 32%	22 150	- 5%
Exploitations ayant des vaches laitières	1 150	- 26%	1 105	- 27%	900	- 27%	5	+ 0%	135	- 35%
Nombre de vaches laitières (<i>têtes</i>)	51 000	- 5%	50 950	- 5%	41 975	- 6%	125	+ 31%	5 850	- 10%
Exploitation ayant des vaches nourrices	475	- 11%	350	- 8%	95	- 2%	2	- 60%	85	- 27%
Nombre de vaches nourrices (<i>têtes</i>)	9 950	- 26%	9 025	+ 5%	750	+ 4%	s	s	2 175	+ 5%
Nombre de porcins (<i>têtes</i>)	26 200	- 14%	26 150	- 14%	800	+ 68%	0	- 100%	750	+ 207%
Nombre d'ovins (<i>têtes</i>)	14 900	- 27%	9 300	- 24%	700	+ 56%	150	- 45%	1 400	- 46%

s = secret statistique

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort - Immeuble Orion - 25043 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 47 75 50 - Fax : 03 81 47 75 05

- Directeur : Pascal WEHLÉ
- Rédaction : Kristina FRETIERE
- Dépôt légal : à parution
- Prix : 4,50 Euros
- Directeur de la publication : Florent VIPREY
- Composition : Marie-Claire PETIT-MAIRE
- ISSN : 0246-1803
- © Agreste 2011

